COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

GIE CIVIS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 juin 2023

Conformément aux articles 14 et suivants des statuts, l'Assemblée Générale des membres du Groupement d'Intérêt Economique CIVIS s'est réunie sur convocation de Monsieur Pierre FRANCOIS, Président du conseil d'administration, le 29 juin 2023 à 15h55, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022
- Renouvellement des sociétés administrateurs
- Renouvellement du mandat du contrôleur de la gestion

Monsieur Pierre FRANCOIS préside l'Assemblée. S'étant fait remettre la feuille de présence, il constate que les 23 membres sont présents ou représentés, en sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Monsieur Pierre FRANCOIS met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux comptes et du Contrôleur de la gestion, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la société AREAS assurances administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la société AREAS assurances est Monsieur Olivier JAMMES, Responsable sinistres – Direction Indemnisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la société BPCE Assurances IARD administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la société BPCE Assurances IARD est Madame Alexandra BONNEAU, Directrice des Prestations Externalisées Assurances.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la société Mutuelle de Poitiers Assurances administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la société Mutuelle de Poitiers Assurances est Madame Evelyne MOREAU, Secrétaire Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la Société Mutuelle d'Assurances du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP) administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la SMABTP est Monsieur Bertrand LOTTE, Directeur des règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la Société MACSF administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la Société MACSF est Monsieur Nicolas COMBAULT, Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la société SwissLife assurances de biens administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la société SwissLife assurances de biens est Monsieur Alexandre VERCHER, Directeur Technique IARD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la société THELEM assurances administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la société THELEM assurances est Monsieur Stéphane BEZARD, Adjoint au Directeur de l'Offre et des Opérations d'Assurance - Responsable du Département Indemnisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la société PROTEXIA France administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Le représentant permanent de la société PROTEXIA France est Madame Clotilde FRIEDLANDER, Directrice générale, en remplacement de Madame Charlotte BICHET D'HALLUIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle Monsieur Joël DUBOIS, contrôleur de la gestion pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos en décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie d'un extrait certifié du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour remplir toute formalité qu'il appartiendra, notamment auprès des greffes des Tribunaux de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration